Image not found or type unknown

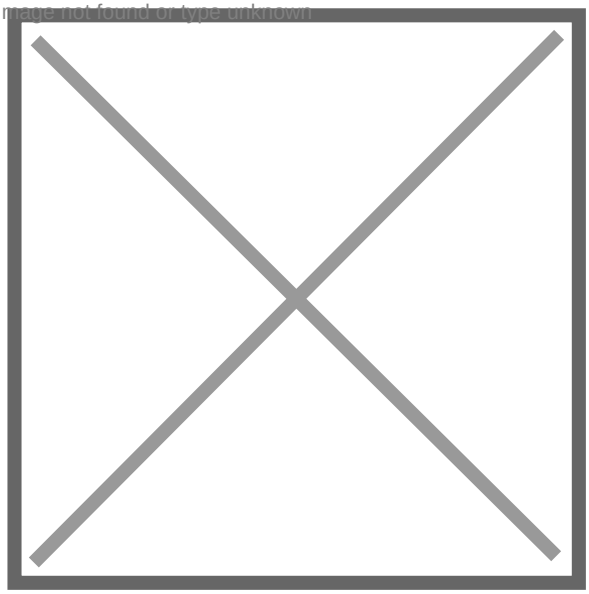

Probleme avec ma maison vendue il y a 6 mois

Par **millon catherine**, le **07/01/2009** à **08:11**

voila, j ai vendu ma maison il y a 6 mois , le nouveau propriétaire a délégué un expert de son assurance qui nous invite à nous presenter à notre ancien domicile pour les motifs suivants : présence d'humidité dans la maison, désordres sur ventilation de fosse. nous avions fait construire cette maison en 2004 par un constructeur qui avait fait les gros oeuvres c'est à dire les fondations, les murs, l enduit, la charpente, les gouttieres. Les carrelages, l'électricité et la plomberie ont été faits par des artisans. l'intérieur a été faits par mon epoux et moi meme. Apparemment le nouveau propriétaire nous dit que l'humidité viendrait d'un petit chemin de béton que nous avions fait autopur de la maison et que le désordre de la fosse serai dû à une evacuation manquante. L'expert nous dit que notre responsabilité pourrait etre engagée de ce fait. Alors je voudrais savoir ce qu'il risque d'arriver et est ce que mon assurance me couvrira dans ce cas la. Et quels sont mes recours. Je vous remercie d'avance.

mme millon

Par **chaber**, le **07/01/2009** à **16:15**

Si la foose a été réalisée par un professionnel, il conveint au nouveau propriétaire de faire intervenir la garantie décennale. Vous devez lui rmettre tous les éléments utiles.

Par contre si vous avez effectué ces travaux votre responsabilité est engagée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés